

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/102/SPCG accordant à la succession de M. Luigi Latini la concession définitive d'un terrain sis à Djibouti, plateau du Marabout 'titre foncier n°860).

n° 65/102/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juillet 1965

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro
1 septembre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à la succession de M. Luigi Latini, entrepreneur décédé à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, plateau du Marabout (lot n° 545) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°9 860. La mutation du Titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.